Image not found or type unknown

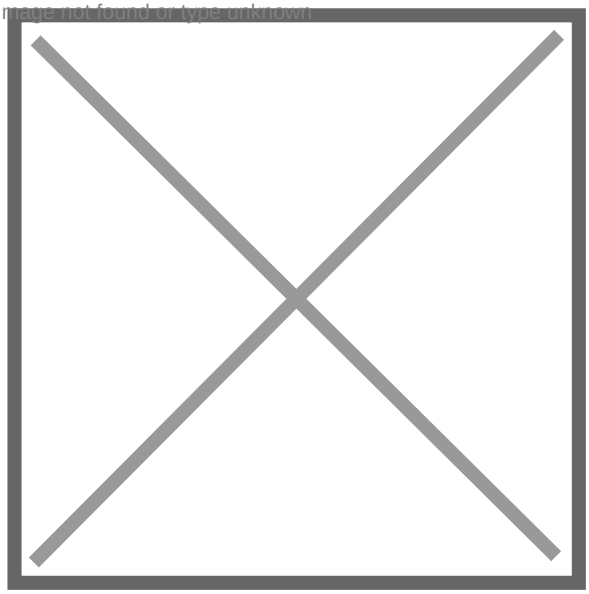

# Fraude carte bancaire que faire??

Par **titi**, le **06/02/2009** à **12:08**

bonjour
je viens ici car je ne sais plus quoi faire
en effet j'avais une carte accord visa et quelqu'un l'a utilisé pour des paiements à l'étranger pour une somme dépassant les 1000 euros et il reste 10 jours à découvrir entre mon relevé et ce jour
vous imaginez bien mon état j'ai meme fait une crise d'angoisse car je na sais plus pas quoi faire
mon relévé renvoie à des services (billeng; asc services etc) qui ne sont en fait que des sites pour le paiement sécurisé ou des sites de commandes
en plus c'est noter XXXX pour 60 usd ce qui signifie semble til dollars américains et qui sont ensuite débités de mon comte (en euros)
pourriez vous me dire ce qui est possible de faire?
Si assurance dans ce genre de contrat vont-ils me rembourser les sommes des dates précédent l'opposition??
dois je porter plainte pour fraude sachant que ma carte este n ma possession et que je ne sais vraiment pas comment quelqu'un a pu l'utiliser sur internet!!!

vraiment merci à ceux qui seront préts à me répondre

Par **timati**, le **06/02/2009** à **15:03**

Bonjour,

Si effectivement votre carte est en votre possession, vous devez dans un premier temps faire

un dépot de plainte auprès de la police et de la gendarmerie.

Ensuite, munie des papiers qu'ils vous fourniront, vous aller voir votre banque et leur demandez à remplir ce que l'on appèle un formulaire "cardholder". Il s'agit d'un formulaire permettant à un client de contester une ou plusieurs transactions effectuées avec sa carte ([s]quant il n'y a pas perte ou vol[/s]!). Vous devrez donner les dates, les montants ainsi que le nom du commerçant (ou site internet) correspondants aux transactions. Votre banquier voit votre compte au jour le jour et peut donc vous donner les infos.

Généralement on vous rembourse les sommes débitées au bout d'un mois.

Je suis étonnée cependant que la banque ne vous ait pas déjà fait faire ces démarches???

Par **titi**, le **07/02/2009** à **10:37**

Merci pour votre réponse.
Ma banque m'a d'abord dit que c'était impossible que quelqu'un puisse utiliser ma carte si je l'avais, notamment il y aurait eu un retrait.
Après leur avoir mis la pression ils (la banque) m'ont effectivement dit de porter plainte. En revanche ils m'ont expliqué que toutes les sommes ne me seraient peut etre pas remboursées car il semble qu'il y a toujours une part de non remboursée due à la responsabilité du client.
A la police j'ai bien spécifié que je n'avais jamais perdu ou prétée ma carte.
Pour le remboursement ils ne m'ont pas transmis de délai car il y aura une enquête.
Etes vous sur pour les 30 jours? sont ils obligés de me rembourser dans ce délai?
Encore merci pour votre réponse

PS pour plus de sécurité j'ai envoyé mes documents par A/R à ma banque (copie plainte et des relevés avec les opérations que je consteste, une attestation sur l'honneur que je ne les ai pas effectuées moi même)
En revanche ils ne m'ont pas transmis le document dont vous me parler puisqu'ils m'ont dit de tout envoyer par courrier.

Par **titi**, le **07/02/2009** à **10:40**

PS j'ai recu mon relevé ce 5 février donc ma question était récente ce qui explique que ma banque ne m'avait effectivement pas donné les démarches à faire!
A noter que la banque ne s'est pas étonnée de ce genre de transactions alors que je ne vais jamais sur internet faire des achats encore moins à l'étranger et en dollars américainbs!
Ils ont pour moi une part de responsabilité et heureusement que je suis mes comptes car eux ne m'ont pas averti de ces mouvements sur mon compte!!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés